

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 1
Vie de la commune	pages 2 - 3
Investissements / Finances	pages 4 - 5
St Martin aux XVII ^e et XX ^e siècles	pages 6 - 9
Vie des Associations / Manifestations	pages 10-11
St Martin Patrimoine / Un peu d'histoire	pages 12-13
Économie locale, Etat Civil, Agenda	pages 14-15
Informations pratiques	page 16

Communiqué du Conseil Municipal

*Vous trouverez dans ce bulletin un article de Claude CAILLY * qui nous propose une synthèse de ses recherches consacrées à l'histoire de la population de Saint-Martin du Vieux Bellême, commune industrielle aux XVIII^e et XIX^e siècles.*

Il sera suivi de deux autres articles à paraître dans nos prochains bulletins consacrés à ses deux principales activités économiques : l'industrie du bois et la ganterie en filets.

** Maître de Conférences honoraire en histoire économique à l'Université Michel Montaigne de Bordeaux, chercheur sur le Perche.*

Le Numérique

Création du site internet St-Martin du Vieux Bellême

Avec l'aide de la CDC, nous venons de finaliser le 01.06.2016 la création du site Internet de notre commune.

**Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante : www.saintmartinduvieuxbellême.fr
Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc, n'hésitez pas à consulter notre site.**

Le débit monte dans les communes :

Engagée en 2015, la montée en débit des lignes téléphoniques en secteur rural sera achevée dans l'Orne fin 2017.

Le principe consiste à ajouter de la fibre optique sur le réseau cuivre entre les centraux téléphoniques et 109 sous-répartiteurs du Département d'où partent les lignes téléphoniques vers les habitations. Ainsi, plus l'utilisateur est proche du sous-répartiteur « fibré », plus son débit sera élevé.

Pour ce qui concerne St Martin, nous dépendons de 2 Sous-Répartiteurs situés l'un à Igé, l'autre au Gué de la Chaîne (près de l'église) qui devraient être fibrés en 2016.

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Notre commune de Saint-Martin restera donc seule. Pourquoi ?

Lors de mon dernier « édit », je vous avais indiqué que le Conseil Municipal n'avait pas souhaité s'engager « pour le moment » dans un processus de commune nouvelle compte tenu du différentiel très important de fiscalité avec nos amis bellémois tant sur la taxe d'habitation que sur celle du Foncier Bâti. Je vous avais également informé que le Conseil Municipal avait néanmoins décidé de réfléchir sur le sujet compte tenu du désengagement de l'Etat et du transfert progressif des compétences de nos communes vers de nouvelles Communautés de Communes plus importantes.

Après réflexion, votre Conseil Municipal n'était pas opposé à la création d'une commune nouvelle mais élargie au minimum à l'agglomération (Bellême-Sérigny-Gué de la Chaîne) d'autant que la ville de Bellême s'engageait à réduire son différentiel de taxes d'un montant équivalent à celui de la baisse de dotations de l'Etat attendue sur les 3 prochaines années en cas de non fusion avant le 30.06.2016. Cette décision aurait, en effet, très sensiblement limité l'impact fiscal pour les Saint-Martinois compte tenu du délai possible d'harmonisation des taux de fiscalité sur 12 ans.

Cette réflexion n'a pu malheureusement aboutir. En effet, la commune de Sérigny, conduit par un profond sentiment « anti-Bellême », a préféré s'associer avec des communes hors agglomération : la Perrière-Eperrais- St Ouen de la Cour, Origny le Butin ainsi qu'avec le Gué de la Chaîne.

Ce projet de rapprochement des communes de Sérigny et du Gué de la Chaîne avec d'autres communes hors agglomération paraît totalement incohérent au regard de l'histoire (le périmètre du Gué de la Chaîne faisait partie intégrante de la commune de St Martin du Vieux Bellême jusqu'à la fin du 19^e siècle) mais aussi et surtout en terme de territoire (le Plan d'Urbanisme Intercommunal est principalement axé sur l'agglomération). J'ajouterai qu'en 1987, les élus des 4 communes de l'agglomération avaient bien compris l'intérêt économique que représentait leur périmètre en terme d'homogénéité du territoire en créant le Syndicat Intercommunal de Loisirs de Bellême et de sa Région.

Nous avons fait part au Sous-Préfet de notre sentiment sur l'incohérence de ce projet de commune nouvelle. Il nous a été répondu que « l'autorité administrative n'avait pas de légitimité à faire obstacle à tel ou tel projet ».

Nous ignorons qu'elle sera l'évolution de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale) pour les communes d'ici 2020 (les communes de moins de 1000 h. existeront-elles encore ?), cela dit, dans le cas contraire, on peut se demander ce que penseront demain nos concitoyens de tels découpages.

Aussi, nous devrions constater, chez la très grande majorité de nos habitants une montée en débit appréciable à partir de septembre/octobre de cette année 2016. Il convient néanmoins de préciser qu'au-delà de 4,5km du sous-répartiteur, l'utilisateur ne pourra prétendre au haut débit (2Mbits).

Dans ce cas, le Conseil Départemental propose des aides financières pour des équipements alternatifs (R'Lan- Wimax-Satellite). Concernant R'Lan et Wimax, il s'agit de location de matériels avec une installation financée à 50% par le Conseil Départemental. Pour le satellite, ce dernier prend en charge 300 € pour la parabole (sur 450€ environ) et 50% de l'installation.

Serge Cailly

LA VIE DE LA COMMUNE,

— Les décisions du Conseil Municipal —

Séance du 2 février 2016

- Délibération pour le maintien du plan de circulation actuel permettant l'accès aux lotissements de La Maladrerie et de l'Orée du Golf par le chemin de la Maladrerie à partir de la départementale D 955.
- Délibération pour la carrière d'Appenai-sous-Bellême de Trifault
- Délibération sur la dissolution du CCAS
- Délibération pour les tarifs des concessions
- Délibération sur la dissolution du SIVU
- Délibération sur l'acquisition de la Licence IV
- Délibération pour l'acquisition d'un micro tracteur et de son financement

Séance du 21 mars 2016

- Délibération pour une ouverture toute la journée certains dimanches de l'année de Carrefour Market
- Délibération donnant mandat au CDG61 pour procéder à la passation d'un contrat groupe d'assurance statutaire
- Examen et délibération du compte administratif 2015 du CCAS.
- Vote du compte de gestion 2015 du CCAS
- Examen et délibération du compte administratif 2015
- Vote du compte de gestion 2015.
- Affectation du résultat 2015
- Vote des subventions pour le budget 2016
- Vote des taux d'imposition 2016
- Vote du budget primitif 2016

Inventaire et Classement des haies dans le cadre du Plui :

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), une commission s'est mise en place en Octobre dernier à la mairie de Saint-Martin afin d'inventorier les haies bocagères présentes sur la commune. Cette commission, animée par un technicien environnement de la CDC et composée du Maire, de membres du Conseil Municipal et des représentants des acteurs agricoles, avait notamment pour objectif de hiérarchiser les haies structurantes au regard :

- des enjeux environnementaux,
- du cadre de vie et des paysages qui sont des atouts majeurs pour l'attractivité et le développement de notre territoire,
- des nécessités de développement de la profession agricole, activité majeure dans le territoire,
- de la nécessité d'adopter une méthodologie et des critères uniques pour l'ensemble des communes.

La méthode utilisée s'est inspirée d'une grille d'inventaire mise en place et testée par la Chambre d'Agriculture. Elle a ainsi consisté à répertorier sur le terrain et de manière exhaustive l'ensemble des haies selon différents critères et de hiérarchiser leur importance. Les haies prises en compte sont les haies bocagères à l'exclusion des haies ornementales.

Le linéaire total des haies ainsi recensées sur le territoire est de 985 km dont 81 km sur notre commune. L'évaluation s'est réalisée selon 2 types de critères définis préalablement en commission :

1) les critères exclusifs :

- Les haies en ripisylve (le long des cours d'eau),
- Les haies situées en zone de pente et en rupture de pente,
- Les haies situées autour des hameaux et zones bâties,
- Les jeunes haies replantées.

350 km de haies sont concernées par ces critères exclusifs (31,3 km sur St Martin). Elles seront reportées dans le PLUI. Elles ne feront pas l'objet d'une interdiction d'arrachage mais tout projet de suppression ou de modification substantielle sera soumis à autorisation d'urbanisme.

2) les autres critères environnementaux,

tels que l'alignement route/chemin, la densité en haies de certaines zones, la caractéristique de la haie, notamment son intensité en bois ont été également pris en compte par un système de notation de 0 à 9 en fonction de leur qualité.

Ainsi, sur les 635 km de haies concernées, celles notées de 4 à 9 soit 292 km (22,6) sur notre commune) subiront les mêmes obligations que celles concernées par les critères exclusifs.

Serge Cailly

LE FLEURISSEMENT (par Claudine ROTTIER)

Pour cette année 2016, la commission Fleurissement a souhaité poursuivre son programme entrepris depuis l'été 2014 tout en privilégiant le lotissement du Colombier et les abords de notre belle église.

Ainsi, au Colombier, les 24 pieds de lavande très abîmés ont été remplacés par des Forsythia, Abélia, Seringat et des Weigelia. Ces nouvelles plantations permettent de compléter les travaux de réfection des trottoirs et d'installation de nouveaux luminaires.

Sur la place Saint-Louis, Luc Rouillec et Bernard Rottier ont fabriqué avec des lices des jardinières autour des 4 arbres : 2 avec des rosiers et 2 avec des cotonéasters.



Devant notre magnifique église, 2 parterres entourés de pierres des champs pour faire « type rocaille » venant de chez Daniel BOULAY ont été réalisés. Bernard Morin et Pierrette CHASLIN ont fabriqué des boutures de plantes, en ont récupéré d'autres et acheté quelques-unes. Tout ce travail – effectué par des bénévoles que nous remercions vivement – va permettre d'égayer très sensiblement les abords de notre église.

LES TRAVAUX (par Dominique FRETARD)

La Salle des Associations

Depuis notre dernier bulletin, l'essentiel des travaux a consisté à reconfigurer totalement la salle des associations. Tous les travaux ont été réalisés par les adjoints, agent technique et bénévoles.



- ouverture de la cuisine sur salle séparée d'un bar,
- aménagement de 2 placards, l'un pour le Comité des Fêtes, l'autre pour le Club des Aînés,
- pose de fibre de verre sur la totalité des murs puis peinture,
- pose de plafonniers lumineux,
- pose de stores occultant,
- pose d'un tableau magnétique.

Cette salle ainsi entièrement réaménagée sera prochainement complétée par des photos représentant notre commune à la fois aujourd'hui et hier. Aussi, nous faisons appel à tous les collectionneurs.

— APRÈS —



LES INVESTISSEMENTS

- acquisition d'un micro tracteur et d'une remorque. Ces équipements vont permettre de faire gagner 20 à 30 % de son temps consacré à la tonte à notre responsable technique,
- achat d'un réfrigérateur professionnel inox 2 portes dans la cuisine de la salle des mariages.



Nos projets pour le deuxième semestre :

- **en juin**, achats de 2 tables en résine pour des aires de pique-nique,
- **en Septembre**, réfection de la façade extérieure de la salle des associations (côté cour de la mairie), ainsi que de la façade donnant rue Pierre de Romanet.
- **en octobre**, la salle des mariages sera repeinte en totalité par un professionnel,
- modification des éclairages en led dans la cour de la mairie,
- installation d'un abribus à Sèche-Terre,
- relèvement d'une vingtaine de tombes au cimetière.



SECURITE / VOIRIE (par Denis BLONDEAU)

Sortie de Saint-Martin :

A notre demande, le Conseil départemental a renforcé la sécurité du petit pont à la sortie de St Martin (vers la route de Mortagne) et à l'entrée du « Nouveau Monde ».



La Bruyère :

Les Tilleuls devenaient dangereux pour les riverains et les véhicules (branches cassées par le vent). L'entreprise Julien de Rémalard a procédé à leur élagage.



Les haies à l'entrée du bourg (en venant de la route de Mortagne) ont été élaguées à la scie afin d'améliorer la visibilité de l'éclairage et faciliter l'entretien. L'entreprise Moulin de St Martin s'est chargée de ces travaux.



Le chemin des Hêtres a été reprofilé et les accotements arasés pour l'écoulement des eaux par l'entreprise Carlier d'Igé.

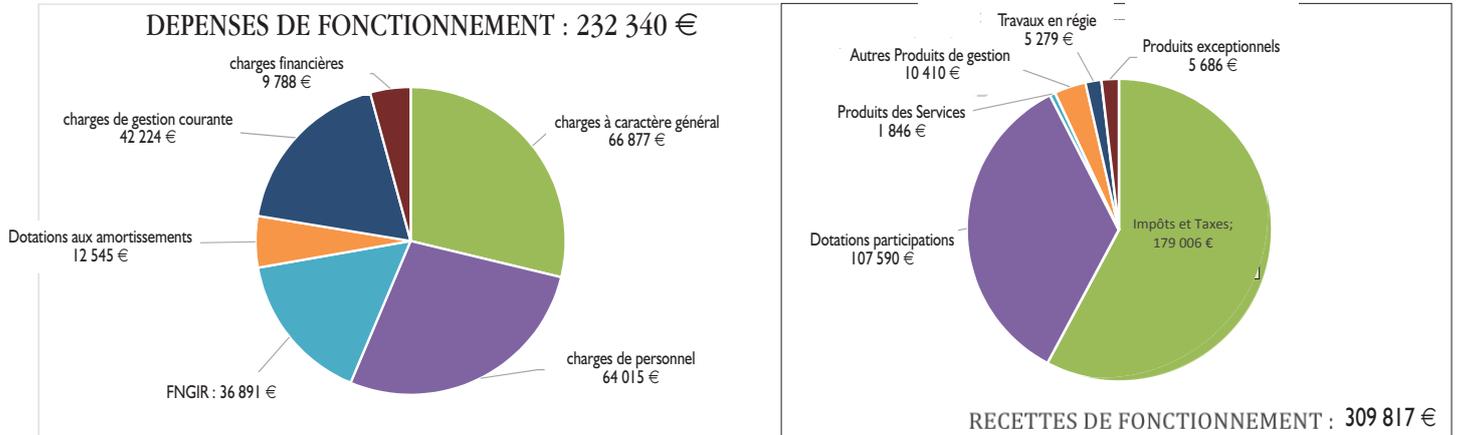
- **La rue de la Herse** va l'être également. Les fossés seront refaits
- **Le Moulin Neuf** : la chaussée sera refaite au niveau du pont
- **La Feuillette** : les accotements seront arasés et le milieu gratté
- **Le Coutelier** : les accotements seront arasés
- **Plaisance** : reprofilage de la chaussée
- **Belle Fontaine** reprofilage de la chaussée

AUTRES TRAVAUX PROGRAMMÉS SUR LE SECOND SEMESTRE :

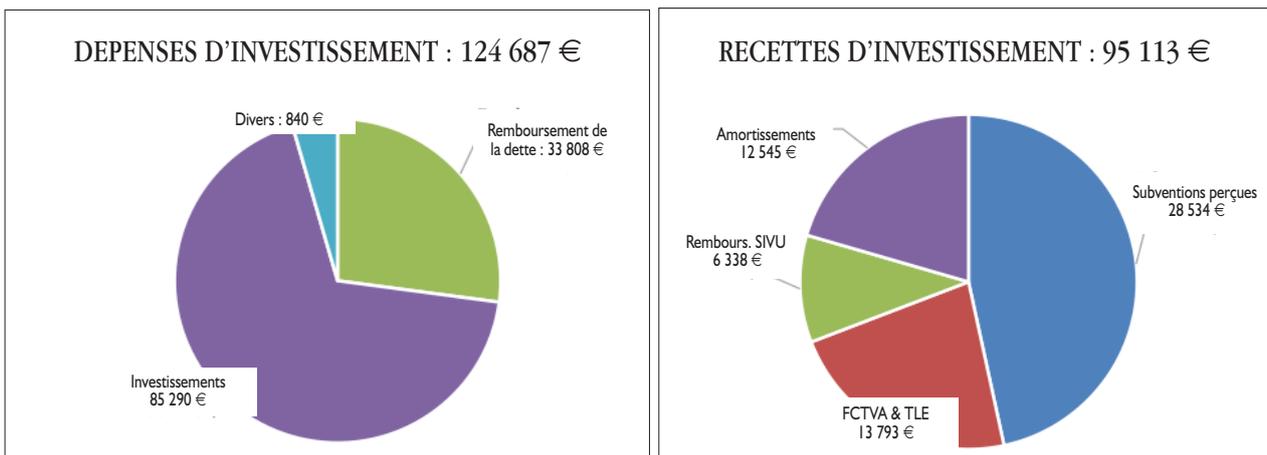
Fin de remplacement des lampadaires dans le lotissement du Colombier et mise en place de coussins et de balises de sécurité dans le bourg

LES FINANCES

Lors de la séance du 21 mars 2016, le Conseil Municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2015 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 78.479,72 € et un résultat cumulé de 172.747,21 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune. Cette situation, validée par la Trésorerie Générale, est à rapprocher de celle constatée fin 2013, laquelle s'élevait à 119.025,34 €.



Ces bons résultats, qui résultent d'une gestion très serrée de nos frais généraux, ont permis de nourrir depuis 2 ans un budget d'investissements en nette augmentation puisque celui-ci s'est élevé à 144.000 € en 2014 et 125.000 € en 2015



**Endettement de la commune
au 31.12.2015 : 203.687 €**

Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls :	128.683 €
Emprunt 2002 (fin 2022) pour construction Mairie.....	75.004 €

Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 292.469 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 77.050 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

➤ LA FISCALITE LOCALE 2016 :

Les taux des impôts directs 2016, votés au budget primitif, restent stables. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

• Taxe d'Habitation.....	9,09 %
• Taxe Foncière (bâti).....	8,65 %
• Taxe Foncière (non bâti).....	19,29 %
• CFE (Entreprises).....	10,33 %

➤ SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Conseil Municipal a souhaité réorienter l'attribution des subventions vers :

- les associations de St Martin (Comité des Fêtes, St Martin Patrimoine, Club des Aînés),
- les enfants de la commune (moins de 16 ans) participant à un voyage scolaire et/ou des activités sportives,
- les associations caritatives installées principalement dans le périmètre de la commune.

Un montant de 3.000 € a été reconduit

La population de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

La croissance et le régime démographiques au XVIII^e siècle

Il faut attendre la fin du XVII^e siècle avec le premier dénombrement du royaume connu dit « Dénombrement du Royaume » de Saugrain de 1709 pour connaître la population de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Pour les décennies antérieures, la seule évaluation possible résulte des actes de baptêmes fort heureusement assez bien conservés depuis 1599. Si l'on suit les « démographes » du XVIII^e siècle, la population serait comprise au début du XVII^e siècle entre 760 et 930 habitants et, à la fin du siècle, entre 1214 et 1494 habitants.

Sur l'ensemble de ce « Grand Siècle » considéré généralement comme dépressif, la croissance démographique aurait donc été réelle, de l'ordre de 60 %, sous réserve du bon enregistrement des baptêmes.

Au XVIII^e siècle, au dénombrement de 1709 dont les données sont antérieures aux crises démographiques de la fin du règne de Louis XIV (probablement 1685-1690) et reflètent une conjoncture démographique favorable et un niveau de peuplement élevé, la population de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême s'élève à 437 feux (foyer fiscal), soit environ 1 722 habitants. A la même date, et selon la même source, la population du Grand Perche comprend 101 820 habitants.

Un siècle plus tard (dénombrement de 1790), elle atteint 608 feux pour 2 647 habitants. Selon nos calculs, la croissance du dernier siècle de l'Ancien Régime est donc élevée de l'ordre de 0,40 % en moyenne annuelle, alors que la population de l'ensemble du Perche rural connaît au mieux la stagnation.

Cette conjoncture longue favorable est davantage due au flux migratoire qu'au mouvement naturel positif résultant des naissances et des décès. En longue période, c'est donc l'immigration nette qui explique principalement l'accroissement de la population de la paroisse contrairement à la plupart des paroisses du Perche ornais.

Cette croissance démographique au cours du XVIII^e siècle, n'est pas linéaire. L'on peut distinguer trois phases :

Au cours d'une première période (1690-1725), la population diminue suite aux graves crises démographiques et de subsistances des années 1693-1694 conséquences des nombreuses guerres du règne du Roi Soleil, et à celle du terrible hiver de 1709-1710, entraînant un accroissement naturel négatif et une émigration nette.

La récupération a lieu au cours d'une seconde période (1725-1774) pendant laquelle la croissance démographique reprend mais reste modérée due principalement à un accroissement naturel et un solde migratoire tous deux positifs.

Ce n'est que pendant les quinze dernières années précédant la Révolution (1775-1789) qu'une véritable explosion démographique se produit, résultat d'une immigration importante et d'un solde naturel positif. Cette croissance est d'autant plus remarquable qu'elle est supérieure à celle du Perche Ornais qui, lui aussi, connaît un véritable boom démographique pendant cette période surtout dans les paroisses industrielles.

Plus généralement, à l'instar du Perche ornais, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême devient une terre d'immigration avant la Révolution bénéficiant ainsi d'un apport de main-d'œuvre excédentaire provenant des paroisses agricoles et, notamment, de celles du canton de Bellême au fort accroissement naturel. En effet, contrairement à ce qui se produit depuis un siècle, les migrations du XVIII^e siècle s'effectuent entre paroisses rurales plus que sous forme d'exode rural vers les villes.

Vieux-Bellême aux XVII^e & XX^e siècles

La période révolutionnaire confirme la période précédente avec un fort accroissement de la population résultant, là aussi, davantage du solde migratoire positif que du mouvement des naissances et des décès.

A l'échelle locale, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est donc moins l'accroissement naturel que le bilan migratoire qui entraîne le dynamisme démographique de la population Saint-Martinoise.

Sous l'ancien régime démographique, cette conjoncture longue est surtout commandée par les crises cycliques de surmortalité provoquées par l'insuffisance de la production céréalière et la hausse des prix des denrées qu'elle provoque touchant la population la plus défavorisée, ou/et par les épidémies endémiques touchant l'ensemble de la population.

Dans une économie agraire, même si ces crises se raréfient à partir du milieu du XVIII^e siècle, c'est toujours la conjoncture agricole qui module leur rythme et leur intensité.

Cependant, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, ces crises sont plus fréquentes qu'ailleurs et entraînent des effets particuliers du fait de la présence d'activités industrielles importantes (industries du sabot et du tissage) ; la crise de ces dernières aggravant les effets de la crise agricole. Mais quelle que soit l'origine de la crise économique (agricole ou industrielle), c'est toujours la Misère et la Cherté qui commandent la démographie, moins d'ailleurs par ses effets sur le mouvement des naissances et des mariages, – de moins en moins tributaire des crises économiques –, que sur la mortalité et le mouvement migratoire.

Pendant ce XVIII^e siècle, le régime démographique de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême s'apparente à celui du Perche ornais caractérisé par une fécondité, une natalité et une mortalité élevées.

Son régime est donc intermédiaire entre le « modèle normand » aux indicateurs plus faibles et le « modèle beauceron » aux indicateurs plus élevés.

Néanmoins, il s'en distingue par une fécondité plus élevée que celui du Perche ornais (échantillon de 24 paroisses rurales) et plus particulièrement des paroisses industrielles. Par contre, le taux de natalité y est moins élevé en rapport avec un taux de nuptialité lui aussi inférieur et, sans doute, un âge au mariage plus précoce favorisant la fécondité des couples.

Quant à la mortalité, elle est également conforme à celle du Perche ornais : élevée et sans baisse significative dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Toutefois, en données corrigées des décès des enfants en nourrice repérables dans les quinze dernières années de l'Ancien Régime, elle semble légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Perche ornais. Cette forte mortalité s'explique avant tout par une forte mortalité infantile (enfants décédés dans leur première année) et juvénile (enfants décédés avant l'âge de cinq ans).

La première représente près d'un quart des naissances et la seconde, plus d'un tiers, mais pendant les années de crise, ces taux peuvent atteindre la moitié des enfants de moins de cinq ans ! C'est cette forte mortalité des enfants dont la baisse n'est pas observable avant la Révolution, qui explique à son tour la forte fécondité prévalant dans cette paroisse nécessaire à terme à la reproduction de la population active.

Le déclin démographique aux XIX^e et XX^e siècles

Pendant cette période, la commune de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême est amputée de près de la moitié de son territoire par la création d'une nouvelle commune dénommée Le Gué-de-la-Chaîne, ancien hameau communal, par un décret du 29 juillet 1872. Malgré ce démembrement, nous réunissons statistiquement les deux territoires afin de mesurer l'évolution de la population au XIX^e siècle (1801-1911) de la commune de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême avant cette date.

Rappelons également que depuis le début du XVIII^e siècle, les populations de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et de la ville de Bellême sont voisines. En 1806, la population de la première dépasse celle de la seconde (respectivement 3059 et 2877 habitants) avant de lui devenir inférieure après 1820 du fait d'une croissance différentielle.

En 1866, dernier recensement avant sa division, la population de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême n'atteint plus que 2750 habitants contre 3108 habitants à Bellême. Jusqu'à cette date, le village peut d'ailleurs s'enorgueillir d'être le plus peuplé du Perche ornais rural y compris les chefs-lieux de canton. Seule la population de la commune de Ceton rivalise avec elle.

Sur l'ensemble des deux siècles, même si l'on s'y attend, l'on reste impressionné par l'ampleur de la régression démographique qui frappe l'ancienne commune. En plus de 200 ans (1801-2013), elle perd plus de la moitié de sa population ; déclin démographique plus important que celui du Perche dans son ensemble dont la perte de la population dans le même temps n'est « que » d'un tiers. Rappelons que pendant la même période, la population française s'est accrue de plus de 40 %, croissance pourtant considérée comme lente au sein des pays développés !

A l'image du Perche ornais, pendant la première moitié du XIX^e siècle (1801-1851), la commune perd déjà des habitants : 3311 habitants en 1801 et 2858 habitants en 1851. Ce déclin est donc modéré, même s'il commence plus tôt (dès le Premier Empire) que celui de l'ensemble du Perche ornais (seulement dès la Monarchie de Juillet).

Toujours dans les limites territoriales antérieures à 1872, la baisse de la population se poursuit dans la seconde moitié du siècle (1851-1911) mais à un rythme beaucoup plus rapide. Par comparaison, elle est similaire à celle du canton de Bellême rural mais plus accentuée que celle de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche non compris les villes.

Pendant l'entre-deux guerres, le recul démographique se poursuit résultant des deux guerres mondiales (mortalité et dénatalité de guerre), de la baisse de la natalité des années 1930 et de l'exode rural : 736 habitants en 1911 et 653 habitants en 1946.

La forte reprise démographique de l'après guerre constatée au niveau national ne se produit malheureusement pas dans notre commune pas plus que dans le Perche. Le déclin perdure même s'il ralentit, la population s'élevant actuellement à 593 habitants (données municipales de 2013). Cette évolution démographique aux XIX^e et XX^e siècles n'est pas sans lien avec le déclin économique.

Au XIX^e siècle, pour lequel nous disposons des données de l'état-civil, c'est en effet l'émigration qui est responsable du déclin de la population, car l'accroissement naturel est toujours positif en données corrigées des décès des enfants en nourrice, même s'il diminue dans les trente dernières années du siècle.

A ce propos, il faut ici évoquer un phénomène important dans le Perche dès la fin de l'Ancien Régime : celui du placement des enfants en nourrice principalement en provenance de la région parisienne, « les petits parisiens », et secondairement des villes voisines de Bellême, Mamers et Mortagne-au-Perche.

Comme dans la plupart des communes du Perche, ce placement s'amplifie au XIX^e siècle et atteint les régions les plus éloignées de la région parisienne et particulièrement le canton de Bellême, région à forte « industrie nourricière ».

Nous lui avons consacré un article dans les Cahiers Percherons (référence en fin d'article). Ainsi, au recensement de 1866, les enfants en nourrice âgés de moins de deux ans représentent un quart des enfants de cette tranche d'âge, taux comparable à celui des communes de notre échantillon du Perche ornais. Cependant, la proportion de décès annuels d'enfants en nourrice ne semble pas en rapport avec ce placement. Ainsi, pendant la période 1853-1862, si cette proportion atteint le taux moyen de l'échantillon du Perche ornais (20 %), elle est inférieure à celle des communes situées dans les cantons de Bellême, Nocé et Le Theil (29 %).

Faut-il évoquer de meilleurs soins apportés aux nourrissons placés dans la commune dus à une sociologie différente des parents nourriciers ? Toujours est-il que du point de vue démographique, une telle situation affecte nécessairement la mortalité infantile et générale et, par voie de conséquence, les soldes naturel et migratoire. Leur prise en considération devient donc impérative pour éviter toute analyse tronquée.

Au cours de ce siècle, la démographie de la commune partage les caractéristiques démographiques nationales avec la baisse de tous les indicateurs, plus rapide pour la fécondité et la natalité que pour la mortalité, laquelle s'accuse, au contraire, dans la seconde moitié du siècle malgré la révolution pasteurienne.

Toutefois, le régime démographique de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême offre de notables particularités. Ses taux de fécondité et de natalité restent supérieurs à ceux des onze communes industrielles du Perche ornais et, notamment, des communes où l'industrie de toiles de chanvre du canton de Mortagne-au-Perche est importante.

De même, la mortalité générale, corrigée des décès des enfants en nourrice, est plus élevée que celle des communes industrielles du Perche ornais dont celle de la commune voisine de Saint-Ouen-de-la-Cour (forte présence également de sabotiers), en rapport avec une mortalité infantile toujours plus élevée. Comme au XVIII^e siècle, son régime démographique se rapproche donc davantage de celui du canton de Nogent-le-Rotrou aux indicateurs élevés que de celui du Perche ornais aux indicateurs plus faibles

La transition démographique se produit donc dans la première moitié du XIX^e siècle conséquence d'une baisse de la fécondité, elle-même due à la généralisation de pratiques contraceptives dans le mariage et à un âge moyen au mariage élevé (supérieur à 25 ans), plus qu'à la baisse de la mortalité infantile. Au contraire, cette dernière ne diminue pas au cours du siècle et reste plus importante que celle du Perche ornais : un quart des enfants décèdent dans les cinq ans de leur naissance (250 pour mille), c'est énorme. Cette forte mortalité et, plus généralement, ce régime démographique ne sont-ils pas à mettre en relation avec la structure de la société Saint-Martinoise à forte présence industrielle et ouvrière ?

Claude Cailly, maître de conférences honoraire en histoire économique à l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux, chercheur sur le Perche.

Pour en savoir plus :

- Mutations d'un espace proto-industriel : Le Perche aux XVIII^e et XIX^e siècles, Fédération des Amis du Perche, 1993, volume 1, 742 p. et volume 2, 325 p.
- La population du Perche 1690-2000, éditions Mémoire et Cultures, La Chapelle-Montligeon, 2007, 157 p.
(tableaux statistiques par paroisses et communes des arrondissements de Mortagne-au-Perche et Nogent-le-Rotrou)
- Article « L'industrie nourricière dans le Perche aux XVIII^e et XIX^e siècles », Cahiers Percherons, Fédération des Amis du Perche, 1998/4, p. 1-26.

LES VŒUX DU MAIRE



Le 9 janvier en présence du Conseiller Départemental, du Maire de Bellême, de Monsieur Vincent SEGOUIN et du Président de la CDC, Monsieur François de CAFFARELLI, le Maire de Saint-Martin a présenté ses vœux devant une centaine d'habitants.

Cela a été l'occasion pour le Maire de rappeler les nombreuses réalisations de la commune en 2015, notamment la réhabilitation totale des locaux de l'ancienne mairie (appartement + salle des associations), la réfection des trottoirs et l'installation de candélabres au lotissement du Colombier.

VEILLÉE À L'ÉGLISE

A l'occasion de l'installation de la crèche fabriquée par Luc Rouillec et Bernard Rottier, une veillée a été organisée à l'Église avec l'Abbé Jacques ROGER.

Plusieurs enfants de la commune ont participé à cette soirée en lisant des textes religieux.



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES

NOËL DES ENFANTS

16 enfants et leurs parents ont répondu présents au Noël de la Commune où un dessin animé a été visionné.

A cette occasion, 2 chalets avaient été installés dans la cour de la mairie pour permettre aux parents de passer un moment très convivial autour de marrons grillés, vin chaud, chocolat chaud et gâteaux.

Le Père Noël est venu nous rendre visite tout l'après-midi. Les enfants sont repartis très heureux, chacun avec un cadeau.



LOTO DU 2 AVRIL 2016

Le résultat a été très largement positif en dépit d'un nombre moins important de participants.

Ce fût une grande réussite.



SOIRÉE POULE AU BLANC



Notre soirée Poule au Blanc a rencontré un très vif succès avec 97 personnes, soit le maximum possible dans la salle des mariages de la Mairie.

La participation de nombreuses personnes n'a pu être retenue.

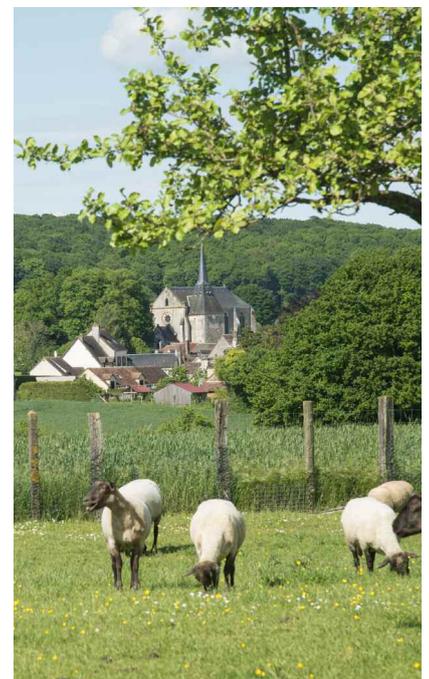
Aussi, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 25 Février 2017 à la salle des fêtes de Sérigny pour notre repas dansant.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Nous vous invitons à venir nous rejoindre très nombreux :

- **le vendredi 17 Juin à 20H30** dans l'église de Saint-Martin pour la fête de la musique
- **et le Dimanche 19 Juin** pour la fête communale, avec son vide grenier, animée par la musique l'Eveil de Souday.

Un repas, organisé le soir devant l'église, clôturera la journée.



SAINT-MARTIN PATRIMOINE



Nous remercions très sincèrement les Saint-Martinois, les Saint-Martinoises et la Mairie pour leurs dons à notre jeune Association de Saint-Martin Patrimoine.

Ces contributions vont ainsi nous permettre de lancer deux projets qui commencent à prendre forme :

- La réhabilitation du lavoir de la Bruyère en s'inspirant de sa configuration du début du siècle (cf photo), projet qui devrait avancer dans des délais raisonnables. Nous recueillerons l'avis des habitants concernés pour définir les modalités précises de ce projet.
- La restauration des fresques de la sacristie de notre église est un sujet beaucoup plus complexe sur lequel nous travaillons également.

Nous vous informons également que Saint-Martin Patrimoine aura son stand lors de notre fête communale du 19 juin 2016. Nous pourrons ainsi vous présenter et partager avec vous nos projets en cours. A cette occasion, un grand concours de peinture, ouvert à tous, sera également organisé conjointement avec l'aide de l'Association « *ART EN LIBERTÉ* ».

VENEZ DONC NOMBREUX LE 19 JUIN 2016 SUR LE STAND DE SAINT-MARTIN PATRIMOINE



La fusion des CDC du Pays Bellemois et du Val d'Huisne

Dans le cadre de la nouvelle loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), le Préfet a rendu son verdict : les CDC du VAL D'HUISNE (le Theil-sur-Huisne) et du PAYS BELLEMOIS doivent fusionner ensemble.

Une nouvelle communauté de communes (CDC) élargie verra donc le jour au 01.01.2017. Les élus de la CDC du VAL D'HUISNE s'étaient prononcés contre cette fusion à la quasi-unanimité tandis que ceux de notre CDC du PAYS BELLEMOIS avaient marqué un avis favorable à une courte majorité auquel s'étaient joints les 4 représentants de votre commune.

Si des différences importantes étaient effectivement constatées en matière de gestion des compétences entre les 2 CDC, notamment celle des écoles, nous avons, en effet, estimé que ce rapprochement, validé par le Préfet, présentait également des avantages notamment en terme de complémentarité économique.

Les nombreuses difficultés relatives à l'organisation des travaux nécessaires à la fusion ont cependant conduit le Président de la CDC à démissionner, décision notifiée aux élus par courrier du 30.04.2016. Le Préfet a validé cette décision en date du 12 mai 2016.

Suite à cette validation, le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 23 mai pour réélire un nouveau Président et un nouveau Bureau pour assurer le bon fonctionnement de la CDC du Pays Bellemois jusqu'au 31.12.2016 et préparer la création de la nouvelle CDC au 01.01.2017.

Un nouveau bureau a été élu :

- Vincent SEGOUIN** : Président avec 20 voix
- Serge CAILLY** : 1^{er} Vice-Président avec 35 voix
Finances, Relations Humaines, Mutualisation, Ordures Ménagères
- Arnaud LOISEAU** : 2^{ème} Vice-Président avec 20 voix
Cohésion Territoriale en vue de la fusion avec la CDC du Val d'Huisne
- Amale EL KHAEDI** : 3^{ème} Vice-Président avec 19 voix
Développement de l'attractivité du territoire, social, tourisme, communication, EPN-TAD (numérique et transport à la demande)
Pôle Santé, logements des jeunes travailleurs
- Anthony SAVALÉ** : 4^{ème} Vice-Président avec 22 voix
Aménagement de l'espace -PLUI-, AVAP, Publicité, Juridique
- Olivier VOISIN** : 5^{ème} Vice-Président avec 18 voix (élu au 2^{ème} tour)
Développement Économique
- Véronique CAFFIER** : 6^{ème} Vice-Présidente avec 28 voix
Écoles, Crèches
- Michel HEROUIN** : 7^{ème} Vice-Président avec 21 voix
Environnement, voirie, travaux et équipements sportifs

Un peu d'histoire...



Le saviez-vous ?

Nous avons l'honneur d'avoir eu un Ministre comme Maire de la Commune de Saint-Martin du Vieux Bellême : **Jean-Pierre, Isidore, Alphonse Dubois de Saligny**, né à Caen le 08 avril 1809, Ministre ambassadeur de la France au Texas puis au Mexique sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, Maire de Saint-Martin de 1878 à 1888, décédé au Prieuré de St-Martin le 6 Novembre 1888 à 79 ans.

Son fils Jean-Joseph, Emmanuel, Louis, Philippe, Alphonse Dubois de Saligny, né au Prieuré le 15 juillet 1870 est mort pour la France le 06 septembre 1914 lors du combat du Mimbang (Cameroun).

Son nom est gravé sur le Monument aux Morts de Saint-Martin.

(Source Wikipédia).

La Bruyère

Le hameau de la Bruyère, grand p \hat{a} ti triangulaire bordé de grands arbres, \acute{e} tait encore, au d \acute{e} but de ce si \acute{e} cle, un grand chantier du travail du bois.

Sur la partie herbue, il y avait des scieurs de long, les petites maisons de c \hat{o} t \acute{e} avaient presque toutes un artisan sabotier dont le travail se faisait en plein air, ou \grave{a} la mauvaise saison, sous un auvent de branchages.



Le dernier a disparu peu avant la guerre de 1940. Au milieu se trouvait un lavoir couvert ayant la r \acute{e} putation d'une eau bien rinçante : filtrée dans le sable du plateau, elle n'avait pas de calcaire.

(source cahiers percheros)

C'est ce lavoir (photo ci-dessous) que notre Association Saint-Martin Patrimoine envisage de restaurer avec une jolie toiture port \acute{e} e par 6 piliers carrés en ch \hat{e} ne sans mur autour.



Économie



Le Groupe AGRIAL a acquis le 1.12.2011, sous l'enseigne « POINT VERT », le magasin Mag'Service dirigé jusqu'à cette date par M. et Mme LORGERIE.

AGRIAL est, avec 12.000 adhérents et 21.000 collaborateurs, l'un des premiers groupes coopératifs agricoles et agroalimentaires français. Il possède de nombreuses marques dans les boissons, le lait, les légumes, les volailles/viandes, la nutrition animale etc ...

La responsabilité de ce magasin ainsi que celui de Bellême a été confiée à M. LE GOFF, ancien de chez Agrial à Trangé (près du Mans), qui, avec une équipe de 4 personnes très motivées conjuguée à une grande demande dans le secteur, a su développer très rapidement son niveau d'activité.

Proche et à l'écoute des clients, l'équipe du magasin, grâce à une offre très diversifiée, notamment en matière de jardinerie et de bricolage, répond, en effet, parfaitement aux attentes d'une clientèle de plus en plus nombreuse.

Aussi, venez nombreux au « Point Vert » de Saint-Martin.

Remerciements

Ce bulletin, conçu et distribué par le Conseil Municipal, a été réalisé et mis en page avec le concours de nos amis Saint-Martinois, Monsieur et Madame Christian VALLÉE, animateurs de la société CONCEPT IMAGE que nous remercions bien vivement. Nous leur devons également la photo panoramique de notre journal et bien d'autres photos présentes sur notre site Internet. Cette contribution gracieuse témoigne de leur engagement pour notre commune. Encore un grand merci.

L'ÉTAT CIVIL

Naissances

12 décembre 2015 : Julia MOULIN
11 février 2016 : Eliot HEURTEVENT

Décès

16 février 2016 : Noël POURCHET
3 Avril 2016 : Gisèle Bâcle épouse CHIESA
7 avril 2016 : Mauricette MARQUIS épouse LEGEAY



L'AGENDA

17 juin :

Fête de la musique à l'Eglise à 20h30 par M. Duval suivi d'un pot de l'amitié

18 juin :

Remise médaille militaire M. Garnier au cimetière à 11h
Messe à l'Eglise à 18h30

19 juin :

Fête communale et vide grenier - emplacement gratuit
Repas sur la place de l'Eglise, à partir de 18h30 (14€)
sur réservation : 02 33 73 10 52 - places limitées.
Inauguration de l'arbre de naissance à 11h30

1er juillet : Remise de prix pour les enfants passant en 6ème à 18h00

23 Octobre : Loto du comité des Fêtes à la salle du Gué de la Chaîne

11 novembre : Cérémonie suivie par le Repas des Anciens



- Informations pratiques -



Location de la salle

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 120 €	1 journée 160 €
2 journées 180 €	2 journées 240 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

➤ à Colonard

La déchetterie de Colonard est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h sauf samedis, dimanches et jours fériés.

Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne

15 ans : 150 €

30 ans : 400 €

50 ans : 600 €

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune

50 € pour les habitants hors commune

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.



En partenariat avec la communauté de communes du Pays Bellémois, nous avons mis à votre disposition des éco-box pour les déchets de cartouches d'impression.

Merci de venir les déposer aux horaires d'ouverture de la mairie.



Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous inscrire sur la liste électorale munis :

- Du livret de famille ou d'une carte d'identité avec un justificatif de domicile
- D'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)